ART. 2 N° 1407

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - $(N^{\circ} 3181)$

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 1407

présenté par Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 24 et 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa change la nature de notre système de sécurité sociale, en ce qu'il ne s'agit pas ici de permettre aux Français d'avoir accès à notre système de soins d'ordre thérapeutique.